

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 8 février 2010

L'an deux mille dix et le onze janvier à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 5 janvier 2010, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Étaient présents :

MM. les adjoints : MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, HUC, LAMOTHE, NADEAU, MM. DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avaient donné pouvoir : Mme DARMAILLACQ à M. LAFON  
M. AUGUEUX à Mme HELAND  
Mme SANTOS à Mme HUC

Était absente : Mme LARRAILLET.

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 11 janvier 2010
- compte administratif 2009
- compte de gestion 2009
- affectation du résultat 2009
- orientations budgétaires 2010
- délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses
- questions diverses

*Documents joints :*

- compte rendu du conseil municipal du 11.01.2010
- compte administratif 2009
- tableau des subventions versées aux associations de 2000 à 2009

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

### **Compte rendu du 11 janvier 2010**

M. DUCOUSSO souligne que sur le tableau de détermination de l'indemnité des agents recenseurs, il est noté 356 logements alors que l'INSEE en a recensé 320. Cette donnée a été retenue pour faire une estimation et n'a pas de caractère officiel. De plus, la donnée INSEE n'est pas forcément à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le maire répond que cette observation figurera sur ce compte rendu.

Il précise que lors du précédent recensement, l'agent recenseur non salarié de la mairie, avait perçu une indemnité totale brute de 860 euros, somme supérieure à la rémunération fixée pour 2010.

Tous les membres, présents ou représentés, du conseil municipal signent le compte rendu du 11 janvier 2010.

### **1) Compte administratif 2009**

Le Maire donne la parole à M. GUERRERO, maire-adjoint afin qu'il présente le Compte Administratif 2009.

Le Maire quitte la salle et M. GUERRERO est désigné, Président.

M. GUERRERO détaille chaque article comptable et chaque opération d'investissement.

### **DELIBERATION**

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel GUERRERO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par M. Dominique CLAVIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs,
- Adopte le Compte Administratif 2009

VOTE : unanimité

## 2) Compte de gestion 2009

Le Maire reprend la présidence.

Il explique que le compte de gestion est tenu par le trésorier, Monsieur DELMONT et ce compte doit présenter les mêmes sommes que le compte administratif.

### DELIBERATION

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : unanimité

## 3) Affectation du résultat 2009

La situation financière de la commune est saine.

### DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2009,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

#### Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	52 785.35	excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur	363 025.54	excédent
Résultat de clôture à affecter	415 810.89	excédent

#### Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	64 672.48	excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 24 391.68	déficit
Résultat comptable cumulé	40 280.80	excédent

#### Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	95 043.00
Recettes d'investissement à percevoir	68 810.00
Excédent réel de financement	14 047.80

Décide d'affecter à l'unanimité des membres présents le résultat 2009 de la façon suivante,

- en excédent reporté à la section de fonctionnement 415 810.89

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté	D001: solde exécution N-1	R001 : solde exécution N-1
	415 810.89 €		40 280.80 €

#### **4) orientations budgétaires 2010**

Le maire précise que le budget doit être voté avant le 15 avril.

En amont de la préparation de ce document et bien qu'un débat ne soit obligatoire que dans les communes de plus de 3 500 habitants, il demande aux élus de réfléchir sur les orientations budgétaires : les trois taxes communales, les investissements à réaliser, les subventions allouées aux associations...

- Les 3 taux sont actuellement de 12,90 pour la taxe d'habitation, 19,70 pour le foncier bâti et 38,44 pour le foncier non bâti.

Trois hypothèses peuvent être avancées pour l'évolution de ces taux : statu quo, légère augmentation (l'inflation est de 1 %) ou hausse de 3 %, comme l'a évoqué le Conseil Général en ce qui le concerne.

Il est à noter que les taxes n'ont pas bougé depuis 2007.

Sans connaissance des bases d'imposition, il est difficile de statuer à date.

A la question de M. DUCOUSSO sur la durée d'exonération des nouvelles constructions, le maire répond qu'à Pujols sur Ciron, il n'y a aucune dérogation.

- Concernant les investissements, le maire cite l'aménagement du terrain de tennis, les ralentisseurs, la poursuite de la rénovation du foyer rural (plan incliné, travaux peinture, nouvelle sono...), l'aménagement de l'île, une signalisation incitant le respect de la limite de vitesse sur la route de Landiras, l'étude thermique pour l'école (bien que le R.P.I. soit maître d'ouvrage, l'investissement sera au final une charge pour la commune).

Le montant global prévisionnel avoisine les 150 000 euros.

Pour l'aménagement de l'école, le maire rappelle à Mme HUC que la demande de Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) doit être effectuée par le RPI avant le 30 avril.

- Les associations ont reçu un courrier leur réclamant leur bilan 2009 et leurs prévisions pour cette année. Chacune de celles qui ont remis leur dossier a un équilibre financier tout à fait acceptable.

Mme HUC souhaite que l'association « Les p'tits Cirons Verts » perçoive une subvention.

Il est demandé à la secrétaire de mairie de vérifier si cette association a bien été informée des documents à fournir.

Le maire cite aussi le « club détente loisirs amitié » qui renaît avec une nouvelle activité.

Mme HELAND souligne que l'association « SEME » intervient auprès du RPI et des collègues de Langon. SEME a demandé son agrément auprès de l'inspection académique et du Conseil Général, et voudrait faire des actions auprès des adultes pujolais.

Le maire déclare que les communes de Bommès et Langon, le Conseil Général... pourraient aussi aider financièrement cette association qui intervient leur périmètre.

#### **5) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses**

Le budget n'étant pas voté une délibération est nécessaire pour régler le solde des travaux sur le foyer rural et le solde des frais du cabinet ABAC.

#### DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2010 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal donne l'autorisation pour réaliser la pose de quatre ralentisseurs, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessous :

- au compte 2135-61 « Installations générales agencements, aménagements » « foyer rural » pour 1 100.00 euros

- au compte 2031-96 « Frais d'étude » « carrefour RD 114/116 » pour 3 500.00 euros

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2010.

VOTE : unanimité

## **6) don pour les sinistrés de Haïti**

La situation très préoccupante des Haïtiens a été évoquée en conseil communautaire.

Pour le tsunami d'Asie, Pujols avait voté une subvention de 500 euros.

Pour Haïti, les élus décident de porter la subvention à 800 euros.

Mme HUC aimerait qu'il y ait un retour des actions menées avec cette somme.

Le maire précise que ce sont des actions globales mais qu'il adressera un courrier à l'organisme attributaire de la subvention. ATD-QUART MONDE est proposé.

## DELIBERATION

Vu le séisme sans précédent et la situation catastrophique qui en découle, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote une subvention de 800 euros pour les sinistrés de Haïti.

Cette somme sera versée à ATD-QUART MONDE et imputée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ». La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2010.

## **7) questions diverses**

- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Général n'ayant pas désiré préempter les parcelles A 1079 et 1080 sises à Colas en bordure du Ciron et d'une contenance de 47 a 10 ca, la commune a trois mois pour exercer son droit de préemption. M. DUCOUSSO interrogera M. PETIT du Conseil Général pour savoir pour quelles raisons cette collectivité territoriale n'a pas préempté.

Les élus prennent connaissance du plan des terrains concernés.

Mme HELAND souligne qu'un projet de parcours de santé vers Preignac existe.

Le maire charge M. DUCOUSSO de faire un état des lieux pour aider à prendre une décision.

Les Domaines seront questionnés pour le coût de ces terrains.

- Le maire signale que l'ouverture des plis pour l'appel d'offres des ralentisseurs aura lieu le mercredi 10 février. La commission « appel d'offres » a été convoquée.

- Mme HUC expose la dangerosité des arbres penchant sur la RD entre Illats et Pujols, mais situés sur la commune d'Illats ; La commune de Pujols ne peut pas intervenir.

Un parent d'élève a écrit sur ce sujet au Conseil Général et aux communes d'Illats et de Pujols. Seule cette dernière a fait réponse à cette personne.

Le maire a contacté son collègue d'Illats et relancé le Centre Routier Départemental. Pour l'instant, seulement un panneau prévenant du danger a été installé.

Dans une quinzaine de jours, le C.R.D. de Langon aurait une nacelle à sa disposition et pourrait intervenir.

- Le maire informe les élus que Pujols est sollicité pour une rando quad (hors compétition) d'une durée d'un jour.

Il n'a pas vu le projet mais a demandé un dossier complet (tracé, règlement...).

La zone en bordure du Ciron est à déconseiller : c'est une zone sensible, Natura 2000.

- La C.D.C. organisera des formations pour l'utilisation du défibrillateur.

Une sera organisée sur Pujols.

- Le maire avait transmis aux élus un dossier concernant la mise en place d'une activité babygym à Pujols.

Il a reçu un retour de Mme HELY soulignant qu'une association de Barsac proposait la babygym.

Pour démarrer l'activité, seule une salle vide et propre est nécessaire.

Pour l'ensemble des activités, il faut prendre une licence à la Fédération Française de Gymnastique et payer une cotisation au club départemental CDgym (licence + cotisation = 120 € à l'année par adhérent).

Si l'activité commence en mars, la somme sera de 70 € (licence + cotisation).

La présence d'un parent par enfant est obligatoire lors des séances.

Le maire demande aux élus de réfléchir rapidement à l'opportunité ou non de démarrer cette activité. Dans la négative, il transférera le dossier à une autre commune de la C.D.C.

- Gironde numérique :

Le maire conseille d'aller sur le site [www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

En entrant votre numéro de téléphone, on vérifie l'éligibilité de votre ligne à l'ADSL et la date de connexion.

- Mme HUC évoque à nouveau les micro-coupures et les variations de puissance.

Le maire doit rencontrer notre correspondant E.D.F., M. GASTON.

Dès qu'il aura connaissance de la date, il avisera les adjoints et Mme HUC.

- Trois caravanes de gens du voyage sont installées près de l'autoroute, au quartier Saint-Robert.

M. LAFON souligne qu'une aire de passage (48 heures maxi sous réserve qu'il existe une aire de stationnement sur le territoire de la C.D.C.) située aux Arroyes leur est réservée.

Ce lieu ne leur convenait pas car il était sombre... et le panneau a été détruit à coups de fusil !

Le maire négocie pour qu'ils partent le plus rapidement possible.

Séance levée à 22 Heures 45.